

## ROLLE

### Taux d'imposition reconduit

Les conseillers ont adopté à la majorité l'arrêté d'imposition pour l'année 2014. La Municipalité proposait le statu quo, soit un taux d'imposition fixé à 59,5%, car l'état des finances communales est satisfaisant, et ce depuis 2000. L'Exécutif a précisé toutefois qu'en fonction des investissements à prévoir, notamment en matière scolaire, une hausse des impôts est à prévoir dès l'exercice 2015. Les débats, tout comme les remarques de la commission permanente des finances, ont porté sur le lien entre le taux d'imposition et l'introduction de la taxe au sac, une compensation de cette dernière ayant été évoquée lors du vote sur la taxation des déchets. Même si la plupart des conseillers ont admis que la compensation de la taxe par une baisse des impôts aurait introduit un *«biais socialement difficile à justifier»*, d'autres ont estimé que *«le débat avait été escamoté»*. ●

### Soutien à la promotion touristique régionale

L'organe délibérant a adopté à la majorité le règlement de la taxe régionale de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires. Il implique que 85% des taxes prélevées soient reversées à la région (dont près de 50% sont affectés à un fonds régional d'équipement touristique), les 15% restants sont à disposition des communes pour la promotion de projets touristiques locaux. Ce mode de financement permet de renforcer la promotion touristique à travers Nyon et les trois portes d'entrée (les bureaux d'information de Rolle, Coppet et Saint-Cergue). La commune de Rolle n'a rejoint le mécanisme régional qu'en 2012 en signant une convention pour l'ensemble du district liant Nyon Région Tourisme et le Conseil régional. ● JOL